



CLUB DU SETTER ANGLAIS

Affilié à la Société Centrale Canine
Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Agriculture
Siège social : Président Jean Yves GUILHEMJOUAN Route de Lahonce 64990 URCUIT
Tél. 06.16.47.02.14-
E.mail : secretariat@club-setter-anglais.com
Siret 32881501400035 – NAF 930N – CCP Paris 880-36X

Appel à candidature

Dimanche 15 août 2021 – Renouvellement Partiel de 8 Membres du Comité

L'Assemblée Générale du Club du Setter Anglais se réunira le dimanche 15 août 2021 (lieu et modalités à définir), selon les dispositions sanitaires de la Covid-19 en vigueur à ce moment-là. Elle aura à procéder au renouvellement statutaire de 8 membres du Comité. A cette fin, il convient de procéder à un appel à candidature.

Pour être éligible, il convient de satisfaire aux conditions définies par les statuts dans son article 12

« Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le règlement intérieur, être électeur, majeur, résider dans l'un des pays membres de la Fédération cynologique internationale, être membre de l'association depuis au moins 36 mois, à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre. Ces conditions doivent être satisfaites lors de l'envoi de la candidature sauf en ce qui concerne l'ancienneté qui est décomptée jusqu'au jour du scrutin ».

Les modalités de déclaration de candidature sont définies dans l'article 4 du règlement intérieur de l'association :

« Deux mois au minimum avant l'Assemblée Générale au cours de laquelle se déroulera le scrutin pour le renouvellement statutaire partiel du Comité, (Article 12 des statuts de l'association), le président doit :

- **informer les membres de l'association du nombre de postes à pourvoir,**
- **préciser la date limite des candidatures qui devront être envoyées par poste (lettre suivie, chronopost ou pli recommandé) de sorte qu'elles parviennent à la commission des élections avant cette date ».**

La commission des élections, désignée lors de la réunion de comité du 30 janvier 2021, (MM. JP. JULIEN, Président, D. COMTE et D. POUJAUD.) dressera la liste des candidats après avoir vérifié qu'ils répondent aux conditions d'éligibilité statutaires et réglementaires. Les candidats devront fournir un extrait de casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois.

**Les candidatures doivent être adressées par voie postale
(lettre suivie, chronopost ou pli recommandé)**

au plus tard pour le jeudi 15 avril 2021

à

Jean-Philippe JULIEN, 11 Les grands terriers 36330 VELLES